

TOUR GUIDÉ SUR LA TERRE DES PRINCES

BON DE RESERVATION VOYAGE EN GROUPE AVEC GUIDE FRANCOPHONE EN ROYAL ENFIELD

Jour 1, le 6 mars 2025 : Vol vers Delhi.

Départ de Paris sur compagnies régulières, selon votre région de départ, France, Suisse, Belgique, ou autre, nous organiserons ces vols avec acheminement au mieux, ceci pouvant entraîner une variation de prix. Nuit dans l'avion.

Jour 2, le 7 mars. 2025 : Arrivée à Delhi et accueil

Le matin : Arrivée à l'aéroport international Indira Gandhi de Delhi. Accueil par notre représentant local à l'aéroport puis transfert à l'hôtel. Repos à l'hôtel et premières découvertes de la ville : **Après-midi** : Visite du temple sikh Bangla Sahib, construit au 18^{ème} siècle et tout en marbre. Visite sa cuisine communautaire impressionnante sert des repas quotidiens à des milliers de pèlerins. Un bel exemple de générosité et un sens de servitude vers l'autre. Puis visite de la tombe d'Humayun, qui a inspiré la construction du Taj Mahal. **Fin d'Après-midi**, visite du Qutub Minar, un minaret en grès rouge Qutub Minar, érigé au 12^{ème} siècle, témoignant une l'architecture islamique du sultanat de Delhi.

Jour 3, le 8 mars. 2025 – Delhi / Jodhpur (en avion)

Matin : Après le petit déjeuner, transfert à l'aéroport de Delhi pour votre vol en direction de Jodhpur, la cité bleue du Rajasthan. **Après-midi** : À votre arrivée, accueil par notre représentant à l'aéroport de Jodhpur puis transfert et installation à l'hôtel. A l'arrivée à l'hôtel, vous prendrez en charge vos motos Royal Enfield, prêtes pour une aventure inoubliable à travers la terre des princes « Le Rajasthan ». **Après-midi** : Dans l'après – midi départ en direction du fort de Mehrangarh qui domine la ville. Construit au 17^{ème} siècle, c'est aussi l'un des forts les plus impressionnants du Rajasthan. Outre le fort, vous visiterez également le mémorial de Jaswant Thada, construit tout en marbre blanc. **En fin d'après-midi** : En soirée visite du Clock Tower Market de Jodhpur est un marché animé, réputé pour ses épices, tissus, et artisanat local. Situé près de la tour de l'horloge, il offre une immersion dans la vie quotidienne rajasthanie. Une vue imprenable sur le Fort Mehrangarh complète cette expérience authentique.

Jour 4, le 9 mars. 2025 - Jodhpur / Jojawar (125km et 3h)

Matin : Après le petit-déjeuner à l'hôtel, départ en moto pour le joli village de Jojawar, niché dans les monts Aravali. Passage par petit villages du Rajasthan où vous allez croisez les marchés de légumes, les vendeurs de produits frais et les champs de blé et du maïs. **En fin de matinée** : A l'arrivée installation au palais de Jojawar. Dans l'après – midi départ pour une balade pittoresque dans un train local à travers la vallée d'Aravali en compagnie de votre guide. En fin d'après – midi retour à Jojawar puis temps libre pour profiter des installations du palais (piscine, restaurants etc..) **Soirée libre à votre hôtel**

VOYAGE EN GROUPE EN INDE 2025

Jour 5, le 10 mars. 2025 : Jojavar / Ranakpur / Kumbhalgarh / Udaipur (128km et 4h30)

Matin : Après le petit-déjeuner à l'hôtel, vous prendrez la route en moto Royal Enfield en direction d'Udaipur. Cette étape est l'une des plus belles de votre circuit moto au Rajasthan, traversant les superbes vallées des monts Aravalli. En chemin, vous aurez l'occasion de rencontrer les habitants, rendant ce trajet de 4h30 d'autant plus enrichissant. Vous ferez une halte au temple jaïn de Ranakpur, un chef-d'œuvre de marbre du XVe siècle avec ses 1 444 colonnes, chacune finement sculptée et unique. Puis, continuation vers le fort de Kumbhalgarh, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, célèbre pour ses 36 km de remparts et ses vues spectaculaires sur la région. **Après-midi :** À votre arrivée à Udaipur, installation à l'hôtel puis temps libre pour vous reposer et profiter de l'atmosphère paisible de la ville. **En fin d'après-midi :** Rendez-vous au Bagore Ki Haveli, une ancienne demeure princière au bord du lac Pichola, pour assister à un spectacle enchanteur de danses traditionnelles et de marionnettes, une expérience culturelle inoubliable.

Jour 6, le 11 mars. 2025 – Udaipur

Matin : Après le petit-déjeuner à l'hôtel départ en moto Royal Enfield pour la visite du City Palace, imposant palais du 16^{ème} siècle mélangeant styles rajput et moghol. Puis direction pour la visite du temple Jagdish du 17^{ème} siècle au bord du lac Pichola. **Après-midi :** Une promenade dans les marchés d'Udaipur afin de découvrir de l'artisanat local. **En fin d'après-midi :** Une balade en bateau sur le lac Pichola pour admirer les palais et un coucher de soleil sur le Lac Pichola.

Jour 7, le 12 mars. 2025 – Udaipur / Chittorgarh / Pushkar (265km et 6h de route)

Matin : Après le petit déjeuner à l'hôtel prenez la route sur votre moto Royal Enfield vers Chittorgarh, une ville chargée d'histoire et de légendes. **Fin de matinée :** Arrivée à Chittorgarh puis visite de la majestueuse forteresse de Chittor, l'une des plus grandes forteresses en Inde et témoin de nombreux événements historiques. Explorez ses palais, temples et tours, et imprégnez-vous de l'atmosphère fascinante de ce site chargé d'histoire. Après la visite départ pour Pushkar. **En fin d'après-midi :** Installation à l'hôtel. Visite de Pushkar, paisible village blotti autour d'un lac sacré, important haut lieu de pèlerinage hindou. Visite des ghâts descendant vers le lac et du célèbre temple de Brahma. En fin de journée, flânerie dans les animés marchés aux échoppes colorées.

Jour 8, le 13 mars. 2025 – Pushkar / Jaipur (145km et 3h)

Matin : Tôt le matin, promenade autour du lac Pushkar. C'est un moment paisible pour voir les pèlerins faire leurs ablutions et prières. Retour à l'hôtel pour le petit-déjeuner puis départ pour Jaipur, la ville rose du Rajasthan. **En fin de matinée :** Une halte pour visiter le temple jaïn d'orée d'Ajmer. A l'arrivée installation à l'hôtel à Jaipur, puis un petit moment pour le repos.

Jour 9, le 14 mars. 2025 – Jaipur

Le matin : départ en moto pour la découverte de la fête des couleurs. Le festival des couleurs, Holi, est une explosion de joie et de couleurs éclatantes, marquant le début du printemps. Les rues de Jaipur s'embrasent de mille couleurs, où les habitants et les visiteurs se rassemblent pour lancer de la poudre colorée et de l'eau teintée, dans une ambiance festive et conviviale. Participez à cette fête remplie de joie et couleurs dans une famille indienne. Des spécialités culinaires locales et des boissons rafraîchissantes sont également partagées, rendant cette fête unique en son genre et profondément ancrée dans la culture de Jaipur. **Après – midi :** retour à l'hôtel et journée libre.

VOYAGE EN GROUPE EN INDE 2025

Jour 10, le 15 mars. 2025 – Jaipur

Matin : Après le petit déjeuner départ pour une balade à pied la découverte des quartiers historiques de Jaipur et dégusté un chai Masala (thé aux épices) et un samossa légumes. En fin de matinée une visite du majestueux Fort Amber, situé à l'extérieur de la ville. Visite de ses palais somptueux construit du 16^{ème} siècle, notamment le palais de miroir (en option monter au fort à dos d'éléphant). Au retour un arrêt photo et visite de l'extérieur du Jal Mahal (palais de l'eau). **Après-midi :** Visite du City Palace, impressionnant palais au cœur même de Jaipur, exemple de l'architecture raffiné indo-moghole. Puis visite du Palais des vents avec 953 fenêtres avec une vue donnant sur les bazars. **En fin d'après-midi :** Puis une balade dans les marchés de la ville rose de Jaipur. Un arc-en-ciel d'épices, de saris chatoyants, de bijoux et d'articles de maroquinerie s'offrira à nous. Puis en soirée un cours de cuisine indienne et dîner dans une famille indienne pour partager les moments conviviaux et découvrir la mode de vie indienne. *Fin de circuit moto et départ en autocar*

Jour 11, le 16 mars. 2025 – Jaipur / Abhaneri / Fatehpur Sikri / Agra (245km et 6h)

Matin : Le matin après le petit-déjeuner en autocar, départ pour Agra. **Après-midi :** Une halte pour visiter le puits à degrés à Abhaneri et la cité royale moghole de Fatehpur Sikri. Abhaneri est célèbre pour son « Chand Baori », un puits à escaliers profond et impressionnant, vieux de plus de 1000 ans. Ce site architectural magnifique vous permet de plonger dans l'ingéniosité de l'ancien génie hydraulique de l'Inde. Le village est également le foyer du temple d'Harshat Mata, qui offre un aperçu de l'art médiéval. **Puis visite de Fatehpur Sikri,** une ville du XVI^e siècle construite par l'empereur moghol Akbar. C'est un magnifique exemple d'architecture moghole avec des éléments hindous, islamiques et persans. La ville est connue pour ses édifices en grès rouge, y compris la grande porte « Buland Darwaza » et le mausolée du saint soufi Salim Chishti. **En fin d'après-midi :** Installation à l'hôtel à Agra, la ville du Taj Mahal. Puis balade libre pour découvrir les bazars animés d'Agra, un festival de couleurs, de senteurs et de saveurs.

Jour 12, le 17 mars. 2025 – Agra / Delhi (245km et 5h de route)

Matin : Départ tôt le matin pour visiter à la douce lumière matinale le sublime Taj Mahal. Ce mausolée de marbre blanc fut édifié entre 1631 et 1648 sur les rives de la Yamuna par l'empereur moghol Shah Jahan, en mémoire de son épouse Mumtaz Mahal. Retour à l'hôtel pour le petit déjeuner. **Fin de matinée :** Départ pour la visite d'Agra par le Fort Rouge, imposante forteresse de grès rouge construites par l'empereur Akbar au 16^{ème} siècle. **Après-midi :** Départ pour Delhi et à l'arrivée installation à l'hôtel. En fin d'après-midi, visite de l'India Gate, arc de triomphe commémorant les soldats indiens morts pour l'Empire britannique lors des deux guerres mondiales.

Jour 13, le 18 mars. 2025 – Delhi

Matin : Le matin après le petit-déjeuner, départ pour la visite de la capitale de l'Inde, Delhi. Visite de la mosquée Jama Masjid du 17^{ème} siècle, la plus grande mosquée d'Inde. Puis balade en rickshaw vélo dans les ruelles animées de Chandni Chowk, le cœur historique et commercial de Delhi depuis l'empire moghol. Puis transfert à l'aéroport international de Delhi pour prendre votre vol de retour. **Le programme du premier jour et le dernier jour peut être amené à changer selon votre heure d'arrivée et départ à New Delhi.*

VOYAGE EN GROUPE EN INDE 2025

Nos prestations comprennent exclusivement :

- Un autocar 18 ou 27 places pour le groupe selon le nombre de participants. Un véhicule spacieux et adapté pour un groupe allant de 10 à 20 participants.
- Chauffeur expérimenté anglophone (anglais de base), ses repas, hébergements et salaire inclus.
- Hébergement en chambre « double / single » avec petit déjeuner et taxes de séjour inclus.
- Vol international A/R Paris à Delhi et Delhi à Paris, vol intérieur entre Delhi / Jodhpur (en classe éco).
- Guide accompagnateur francophone spécialiste de la moto tout au long de votre circuit.
- Location de moto Royal Enfield du 8 mars à Jodhpur au 14 mars à Jaipur avec un mécano.
- Entrée au spectacle de danse traditionnelle du Rajasthan à Bagore ki Haveli à Udaipur.
- Une balade en rickshaw électrique à la découverte des ruelles de Jaipur.
- La demi-pension (hors boisson) dans les restaurants de l'hôtel.
- Balade **en bateau** sur le lac Pichola à Udaipur.
- Les entrées des monuments et sites à visiter.
- La fête des couleurs dans une famille à Jaipur.
- Un cours de cuisine indienne dans une famille à Jaipur.
- Deux bouteilles d'eau par jour et par personne disponible dans le véhicule suivant les motos.

Toutes autres prestations non comprises :

- Les déjeuners
- E-visa indien, permis international.
- Les boissons.
- Pourboires.
- Autres dépenses personnelles.
- L'assurance annulation, rapatriement (personne) et bagages en option 7 % du montant du voyage.
- Et plus généralement tout ce qui n'est pas prévu dans "Nos prestations comprennent".

VOYAGE EN GROUPE EN INDE 2025

Désignation	Prix par équipage	Total TTC
Un Equipage de 2 personnes en chambre double et 1 location moto	6 800€ 6 000€	
Un Equipage de 2 personnes en chambre double et 2 locations motos	7 500€ 6 700 €	
Un Equipage de 1 personne en chambre single et 1 location moto	5 700€ 4 900€	
Assurance multirisques facultative 7% du voyage (voyage couvert jusqu'à 8000 euros /pers), ou vérifiez si vous disposez d'une carte bancaire haut de gamme couvrant l'annulation et l'assistance-rapatriement	7% option	
	TOTAL VOYAGE	
Règlement par chèque, virement ou CB par téléphone au 04.56.49.80.30.	1er acompte 30% à l'inscription	
(en cas d'inscription à moins de 90 jours du départ l'acompte est de 50%)	2d acompte 20% à 90 jours du départ	
Les tarifs seront ajustés si besoin en cas de hausse des billets d'avion	Solde voyage à J-45	

Nom..... Prénom..... Nom..... Prénom.....

Date..... Date.....

Signature Pilote n°1 : Signature Passagère ou Pilote n°2 :

Liste des participants, circuit Inde

Renseignements à nous communiquer lisiblement, une feuille par couple et par chambre.

Cochez la case utile

- Chambre double (1 grand lit)
- Chambre twin (2 lits)
- Chambre single (1 personne)

Reportez un NOM de FAMILLE et un PRÉNOM tels qu'ils figurent sur votre passeport (sans y ajouter les termes "épouse/ep." et en supprimant tous les accents). Faites très attention à l'orthographe exacte de ces informations ! Dans le cas d'un passeport avec des noms/prénoms composés longs. Il faut :

- Renseigner le premier nom présent sur le passeport
- Renseigner le premier prénom présent sur le passeport (prénom principal, simple ou composé)
- Attention : ne pas insérer l'ensemble de vos noms/prénoms.

Pour les autres nationalités : * En cas de doute, merci de vous renseigner auprès de vos ambassades.

Pour les vols à destination, via, ou intra Etats unis, il est important que tous les documents comportent les même informations (Billet électronique- ESTA- Formulaire administratif...)

VOYAGE EN GROUPE EN INDE 2025

Chambre N°		
Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	Pays :
Tel portable :	Email :	
Passeport N°	Délivré le :	A :
Renseignements conducteur pour location de moto		
Permis Auto N° :	Délivré le :	A :
Deuxième personne dans la chambre, si vous utilisez le même véhicule, les renseignements concernant la location de véhicule ne sont pas nécessaires.		
Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	Pays :
Tel portable :	Email :	
Passeport N°	Délivré le :	A :
Renseignements conducteur pour location de moto		
Permis Auto N° :	Délivré le :	A :

MERCI DE NOUS JOINDRE EGALEMENT LA COPIE DE VOTRE PASSEPORT.

Nous vous conseillons d'amener un permis international, les bagages en soute sont compris dans vos vols pour le transport de votre équipement (casque, gants, blouson)

Conditions générales de vente TWINTOUR voyages moto & auto USA Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont régies par la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 (J.O. du 14.07.92) et son décret d'application n° 94-490 du 15 juin 1994 (J.O. du 17.06.94) et s'appliquent au voyage proposé. Toute inscription implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente. 1.

1. INSCRIPTIONS

Pour participer au voyage proposé, la demande d'inscription doit être retournée signée avec un premier acompte de 30% et un second de 20% ; le solde devra être réglé 45 jours avant le départ. Si le solde n'a pas été versé à cette date, l'inscription au voyage sera considérée comme annulée et le client devra s'acquitter des frais d'annulation prévus au paragraphe 4 des présentes conditions. Un exemplaire des présentes conditions générales de vente devra être retourné dûment signé en même temps que la demande d'inscription jointe signée et les informations des participants.

2. TARIFS ET PRESTATIONS

Nos tarifs sont départ et arrivée aéroport de Paris, parfois avec escale, les horaires des vols pourront être communiqués environ 3 mois avant le départ après le règlement du second acompte (départ d'une autre ville sur demande, variation de prix possible). Seuls les billets d'avion (sur compagnie régulière en classe économique) et les nuits sont prévus, les petits déjeuners sont compris, la location d'une moto selon votre devis, et les assurances optionnelles selon votre devis. Les transferts hôtels/aéroports sont inclus. Les transferts hôtel/loueur moto sont compris. Un guide bilingue et un véhicule de soutien pour la durée du circuit sont inclus. Pour les visites incluses consulter votre commande voyage pour plus de détails. Toutes autres prestations non indiquées sur le bon de commande restent à votre charge.

VOYAGE EN GROUPE EN INDE 2025

3. MINIMUM PARTICIPANTS ET ANNULATION / MODIFICATION PAR L'ORGANISATEUR

Twintour et son prestataire local se réservent le droit d'annuler un circuit guidé jusqu'à 30 jours du départ si le nombre d'inscrits est insuffisant ou pour cause d'événement imprévisible. Un minimum de 8 participants motards est nécessaire pour que le tour soit effectué. En dessous, les participants seront informés de l'annulation du circuit dans les conditions prévues et il sera proposé soit de faire le circuit seul (sans guide), soit de fait le circuit en groupe restreint avec un supplément tarifaire en raison du nombre insuffisant de participants. Si les participants inscrits ne sont pas tous d'accord pour régler le supplément, le circuit sera remboursé en totalité. Le dossier sera clôt et ni Twintour ni le loueur ne seront plus responsables de ce voyage. De même l'organisateur se réserve le droit de modifier le circuit ou les dates de départ si cela lui est imposé par les prestataires, compagnies aériennes ou autres événements imprévisibles. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou ajustement de prix dans cette éventualité. Dans le cas où les conditions climatiques pendant le voyage empêcheraient d'effectuer les étapes prévues au programme ou entraîneraient des nuitées d'hébergement supplémentaires, le client s'engage à couvrir ce surcoût pour la durée concernée. Twintour et son prestataire local ne seront pas responsables d'aucun coût additionnel ni d'aucune perte encourus par les participants dû à l'annulation du voyage. Cela inclut, sans s'y limiter, au coût d'éventuels frais de transports (pré-post acheminement), de réservation d'hôtels personnelles (avant, pendant ou après le tour) ou toutes autres dépenses restant à la charge du participant. Dans certains cas, il serait nécessaire pour l'organisateur d'annuler, avancer ou reporter un tour guidé, de changer l'itinéraire du circuit ou de faire des changements d'hôtels, d'étapes, de guides ou toutes autres modifications indispensables. Dans ce cas, l'organisateur ne sera en aucun cas responsable d'aucune pertes ni dépenses ou désagrément.

4. ANNULATION PAR LE CLIENT ET CESSION

Conformément à l'article L.221-28-12 du code de la consommation des forfaits touristiques réalisés hors établissement, le droit de rétractation ne peut être exercé. En cas d'annulation, le client devra informer TWINTOUR de sa décision par courrier. Selon la date d'annulation, le client devra s'acquitter des frais d'annulation suivants : (le cachet de la poste faisant foi)

- Plus de 45 jours avant le départ 15 % du montant total
- De 45 à 31 jours avant le départ 50 % du montant total
- 30 jours ou moins avant le départ100 % du montant total

Billets d'avion : les billets d'avion ne sont pas remboursables ni modifiables et sont nominatifs, en cas d'annulation du voyage par le client, celui ci devra s'acquitter du règlement intégral des billets d'avion auxquels s'ajouteront les pénalités définies ci-dessus pour les autres prestations. Ces billets sont remboursables par l'assurance « annulation » si celle-ci a été souscrite et que le motif d'annulation est couvert par les clauses du contrat indiquées au paragraphe 8 assurances. En plus de ces frais, toute annulation par le client entraînera une facturation de frais de dossier de 90 €. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement et dégage Twintour de toutes responsabilités, de même si le participant ne se présente pas aux horaires et lieux de départ convenus ou s'il manque une correspondance. Le participant auquel le circuit ne conviendrait pas et qui abrègera le séjour, le fera sous son entière responsabilité et à ses frais. De même s'il résulte d'une annulation que le nombre de participants devient impair, le supplément « single » pour l'hôtel sera facturé. Nuitées additionnelles : La pré ou post réservation de nuitées est disponible sur demande. Merci de noter que des frais additionnels de 50€ seront facturés par l'organisateur en cas de changement ou d'annulation de vos nuitées additionnelles réservées.

CESSION D'UN CONTRAT Le participant peut céder son contrat hors transport aérien (rappel billets d'avions non remboursable et non transférable) jusqu'à 31 jours avant le début du voyage à une personne qui remplit toutes les conditions requises pour effectuer le voyage et qui aura signé les présentes conditions. Ce remplacement par un autre participant entraînera une facturation forfaitaire pour frais de 90 €, auxquels s'ajouteront les réajustements tarifaires des prestations au jour de la modification. Le cédant et le cessionnaire seront responsables solidairement du paiement du solde du prix.

5. DEROULEMENT DU CIRCUIT

Les circuits sont programmés sur une période saisonnière donc des variantes saisonnières et conditions météorologiques peuvent perturber le déroulement du circuit et l'hébergement. Si besoin le tour sera ajusté au mieux, et des hôtels restaurants et routes de remplacement seront utilisés. Conditions météo : L'organisateur s'efforce de programmer les circuits sur une période de l'année où la météo dans la zone du circuit est habituellement plaisante pour rouler.

VOYAGE EN GROUPE EN INDE 2025

La plupart des tours passe par des endroits où les conditions météorologiques peuvent changer de manière inattendue, rapidement et significativement. L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable en cas de mauvais temps et aucun remboursement ne sera fait à ce sujet.

Transferts : Les transferts entre les hôtels et le centre de location sont compris et pris en charge par le loueur pour les participants de chaque circuit guidé (des restrictions s'appliquent). En revanche les transferts d'aéroports ne sont pas compris. **Prise et Restitution des véhicules :** La demande personnelle de prise en charge et de restitution du véhicule dans un autre lieu que celui prévu dans le programme sont proposés uniquement à la demande. Si le service peut être fourni, une cotation personnelle sera faite au participant sur une base individuelle. **Véhicule de soutien :** Le véhicule de soutien offre de l'espace pour les bagages (une valise et un bagage à main chacun) et contient de l'eau, des serviettes, une trousse de secours et une moto de rechange. Le véhicule de soutien sera disponible pour transporter un participant en cas de situation urgente comme un état de santé grave ou bien dans le cas d'une panne moto seulement. Ce n'est pas du tout prévu pour être un véhicule de repos pour les pilotes réticent ou fatigués et les passager(e)s. **Essence :** L'essence est incluse pendant les jours du circuit où il est prévu de rouler. Cependant, l'organisateur se réserve le droit de facturer un supplément si le coût de l'essence excède le prix moyen du gallon appliqué lors de la réservation. Une note sera faite 30 jours avant le départ s'il est rendu nécessaire d'appliquer une surcharge essence. Le supplément sera à régler par le client soit avant le départ soit sur place lors de la prise en charge de la moto.

6. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

Déclaration et Décharge : Chaque participant d'un circuit guidé en groupe devra accepter et signer sur place un contrat de location et de responsabilité et décharge avant de débiter le tour. L'organisateur ne pourra pas accepter un participant si le contrat indiqué n'est pas signé. Le participant devra conserver une copie du contrat. Le participant est totalement responsable de lui-même de sa sécurité et de celle de ses proches l'accompagnant. Le participant devra respecter les règles de sécurité et de conduite, les limites de vitesse et les lois en vigueur dans les états visités. En cas de transgression, il sera le seul responsable, notamment s'il omet le port du casque (pour les motards) ou en cas d'usage, de détention ou transport de stupéfiants, de même qu'en cas de dépassement du taux légal d'alcoolémie. **Non-respect de la loi et des règles du voyage :** Si le participant ne se conforme pas aux lois en vigueur et règles de circulation ni aux mesures de sécurité d'un voyage en groupe, l'organisateur se verra dans l'obligation d'annuler le contrat et la location moto lui sera retirée. Le participant sera responsable des coûts du voyage restant à sa charge qu'il poursuive son voyage ou pas. Il assure être apte et habitué à la pratique de la conduite et être à même de piloter pendant une période prolongée. **Bagages :** Le transport de bagages pendant le circuit est limité à une valise de taille moyenne et un bagage à main par personne. L'organisateur n'est pas responsable des pertes, dommages ou délai de livraison des bagages aux participants. La souscription d'une assurance complémentaire 'couverture bagages' est recommandée.

7. LIMITES DE RESPONSABILITE

TWINTOUR ET SON PRESTATAIRE LOCAL ne sont pas responsables : **Du transport aérien :** une compagnie aérienne peut être amenée à modifier l'horaire ou la date d'un départ, notamment en période de grève du personnel de la compagnie ou des aéroports, ou de sursréservation par la compagnie, ou d'une panne d'avion, ou pour des raisons de sécurité du voyageur, ou pour tout retard dû aux conditions atmosphériques. Dans ce cas, la responsabilité de TWINTOUR ne peut être engagée et aucune indemnité ne pourra lui être imputée même dans l'hypothèse d'une modification du déroulement du programme initialement prévu. Des manquements, agissements illégaux, fautifs des hôteliers et autres prestataires de services, ainsi que de leurs employés et agents portant préjudice aux participants, à leurs effets et affaires personnelles. Des pertes, vols, dommages corporels ou matériels qui surviendraient pendant le voyage, le participant s'engage à renoncer au recours en civil ou pénal à l'encontre de TWINTOUR et de son prestataire. **Du non-paiement des extras des participants, des dommages ou dégradations** que ceux-ci pourraient causer durant le voyage, des procès verbaux dont les participants seraient responsables, tous ces frais étant à la charge exclusive du participant. En cas d'interruption ou d'annulation du voyage causé par des incidents de force majeure (guerre, révolte, catastrophe, incendies, tempêtes, épidémie, etc...) Twintour et son prestataire local n'assumeront pas les frais et débours occasionnés par ces incidents. En cas de conflits ou troubles surgissant dans les pays traversés Twintour et son prestataire local ne seront pas responsable de l'impossibilité d'honorer tout ou parties des prestations. En aucun cas Twintour et son prestataire local ne pourront être tenu responsables. Twintour et le prestataire local ont la priorité de fournir les prestations listées précisément dans le descriptif de la réservation correspondant aux normes locales. Les prestataires ont été soigneusement sélectionnés et sont régulièrement contrôlés, notamment les hôtels et les restaurants. L'organisateur se charge en détail de la préparation du voyage.

VOYAGE EN GROUPE EN INDE 2025

Twintour et son prestataire local ne seront pas responsables en cas d'accident de circulation ou d'incidents dus à des facteurs extérieurs (incidents climatiques, mauvais état de la route, animal errant, catastrophe naturelle) et ne pourront pas être tenu responsable d'aucun désagrément en relation avec le voyage ou avec un participant, qui engendrerait une blessure, la mort ou tout autre dommage à un participant, ses biens, sa famille, ses héritiers ou cessionnaires. Ils ne sont pas non plus responsables des dommages causés à des tiers. Twintour et son prestataire local ne sont pas responsable des délais, changements d'horaires ou toutes autres circonstances qui pourraient survenir avant ou pendant le voyage. Les agents de l'organisateur et leur partenaires les représentent mais ne font pas partie de ce contrat voyage et ne pourront pas non plus être tenu responsables d'aucun dysfonctionnement à fournir les services qui sont décrits dans votre réservation voyage.

8. ASSURANCES

Twintour propose au participant qui s'inscrit plus de 30 jours avant le départ, de souscrire au contrat groupe Axa assurance pour couvrir les risques d'annulation du voyage jusqu'au jour du départ et d'assistance-rapatriement. Le rapatriement éventuel du véhicule doit se faire par l'assureur du véhicule du participant. Les garanties suivantes seront acquises aux personnes ayant leur domicile habituel en France Métropolitaine ou pays d'Europe Frontalier et Suisse moyennant une cotisation de 5 % du montant du voyage. Un résumé des garanties est indiqué ci-après, les dispositions générales du contrat vous parviendront en même temps que votre carnet de voyage : Annulation : remboursement des sommes dues selon les conditions de vente du voyage décrites ci-dessus (à l'exclusion des frais de dossier et de la prime d'assurance) lorsque vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant le départ, en cas de : - maladie grave, accident grave ou décès de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait ou de la personne vous accompagnant, sous réserve qu'elle figure sur la même facture (y compris l'aggravation de maladies antérieures et des séquelles d'un accident antérieur) - de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint ou ceux de la personne vous accompagnant, sous réserve qu'elle figure sur la même facture - de vos frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, gendres, belles-filles. - le licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint - en cas de complication nette et imprévisible de votre état de grossesse, en cas de fausse couche, interruption thérapeutique de grossesse et leurs suites ; - en cas de grossesse non connue au moment de l'inscription au Voyage et vous contre-indiquant le Voyage par la nature même de celui-ci ; - en cas de votre convocation administrative attestée impérativement par un document officiel, à caractère imprévisible et non reportable pour une date se situant pendant votre Voyage, sous réserve que la convocation n'ait pas été connue au jour de la souscription de la présente convention ; - la destruction des locaux professionnels et/ou privés à plus de 50 % par l'incendie, l'explosion ou le dégât des eaux. - Tout sinistre devra être déclaré dans les deux jours à la société Twintour (par fax email ou courrier le cachet de la poste faisant foi) puis confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception à la société Twintour dans les cinq jours (2 jours pour les bagages) et Axa assistance pour la mise en oeuvre des garanties. La date de survenue du sinistre étant celle qui déterminera, dans tous les cas, le montant d'indemnisation de l'assurance.

Ce qui n'est pas couvert par l'assurance Axa - Exclusions communes à tous les risques : guerre civile ou étrangère, émeutes, mouvements populaires, participation volontaire d'une personne assurée à des émeutes ou grèves, désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité, l'alcoolisme, l'ivresse, l'usage de médicaments, de drogues ou de stupéfiants non prescrits médicalement, tout acte intentionnel pouvant entraîner la garantie du contrat. - L'annulation provoquée par une personne hospitalisée au moment de la réservation du voyage ou de la souscription du contrat - Les complications de grossesse. - La maladie nécessitant des traitements psychiques ou psychothérapeutiques, y compris les dépressions nerveuses, n'ayant pas nécessité une hospitalisation de 5 jours minimum au moment de la date d'annulation du voyage. - La contre-indication ou l'oubli de vaccination. - Les accidents résultant de la pratique des sports suivants : bobsleigh, varappe, skeleton, alpinisme, luge de compétition, tous sports aériens, ainsi que ceux résultant d'une participation ou d'un entraînement à des matchs ou compétitions. - La non présentation, pour quelque cause que ce soit, de documents indispensables au voyage, tels que passeport, visa, titres de transport, carnet de vaccination. - Les maladies, accidents ayant fait l'objet d'une première constatation, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date d'achat de votre voyage et la date de souscription du présent contrat. - Les pannes mécaniques survenues à votre véhicule. Responsabilité civile = dommages corporels : 4.500.000 € par sinistre autre que ceux survenus aux USA et Canada et 1.000.000 € par sinistre survenus aux USA et Canada, dommages matériels et immatériels consécutifs 45 000 € par sinistre (dont 150 euros de franchise) – Il est précisé que ces montants interviendront : en excédent des montants de garanties du contrat Responsabilité Civile dont l'Assuré bénéficie par ailleurs, et au 1er euro lorsque les garanties en nature font défaut au titre du contrat

Responsabilité Civile dont l'Assuré bénéficie par ailleurs ou lorsque l'Assuré ne bénéficie d'aucun contrat. Plus de détails sur la RC et sur les exclusions dans le contrat Axa.

VOYAGE EN GROUPE EN INDE 2025

Bagages= 2000 € par personne et 10 000 € maximum par événement. Remboursement des objets et effets personnels en cas de perte par une entreprise de transport ou de vol. Franchise de 30 €. Les objets de valeur et les objets précieux sont indemnisés à concurrence de 50 % du montant de la garantie. Voir toutes les exclusions bagages dans le contrat Axa.

Assistance-Rapatriement = rapatriement médical : frais réels (tout refus de la solution proposée par l'Équipe médicale entraîne l'annulation de la garantie d'assistance aux personnes), envoi d'un médecin sur place : frais réels / Immobilisation sur place 80 €/jour maxi 10 jours // Prolongation de séjour sur place : 80 euros /jour maxi 10 jours // Rapatriement en cas de décès : frais réels / Prise en charge des frais de cercueils : 2300 euros / Frais médicaux à l'étranger Asie, Australie, Canada, USA, Nouvelle Zélande : 152 450 € maximum par personne / Frais médicaux reste du monde : 76 225 € maximum par personne / Soins dentaires urgents : 300 € maximum par personne (Franchise 30 euros par dossier retenus). Voir toutes les exclusions liées à l'assistance-rapatriement dans le contrat Axa.

9. RECLAMATION

Toute réclamation devra être effectuée par courrier recommandé au plus tard 15 jours après le retour du voyage accompagné impérativement du rapport d'incident délivré par le prestataire de services local. Il est précisé que toute réclamation formulée soit par télécopie, téléphone, courrier simple, E-mail, ou autre moyen, soit formulée hors délai, soit non formulée auprès du ou des prestataires concernés s'il y a lieu, ne pourra être prise en compte. En cas de litige le demandeur peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération. Nous tenterons au maximum de régler à l'amiable les litiges éventuels. TWINTOUR a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de GENERALI France à Paris et bénéficie d'une garantie financière auprès de l'APST.

10. DIVERS

Les étapes pourront être modifiées pour des motifs impératifs.

11. FORMALITES ADMINISTRATIVES

Le participant doit fournir les documents suivants : Un permis de conduire valide (permis moto valide depuis plus d'un an, pour les locations de moto le conducteur doit être âgé de plus de 21 ans et 25 ans pour la location auto). Pour la FLORIDE il est fortement recommandé d'avoir un permis international. Avoir une carte de crédit internationale valide pour la caution. Présenter un passeport biométrique ou électronique. A défaut, l'obtention d'un visa sera obligatoire, consulter votre ambassade. Le passeport d'urgence ne permet pas d'entrer aux États-Unis sans visa. La validité du passeport 6 mois après la date de retour n'est pas demandée pour aller aux USA. Deux pièces d'identité sont parfois nécessaires lorsque le participant à une autre nationalité que celle de l'aéroport de départ. Votre séjour ne doit pas dépasser 90 jours et vous devez pouvoir présenter une preuve de solvabilité (carte bancaire). AUTORISATION USA : L'ESTA (Electronic System for Travel Authorization) est un questionnaire, identique au formulaire qui était rempli dans l'avion (parmi les renseignements demandés figurent le numéro de passeport, le pays de résidence...). Pour un déplacement aux USA depuis le 12 janvier 2009, il faut impérativement remplir l'ESTA sur <https://esta.cbp.dhs.gov> avant le voyage afin de recevoir une autorisation de voyage. Chaque voyageur (adulte et enfant) doit être doté de cette autorisation de voyage électronique avant d'embarquer sur un avion. Elle est valable pour une durée de 2 ans ou jusqu'à expiration du passeport. Le formulaire peut être rempli au plus tard 72 heures avant le départ mais il est recommandé de le faire aussitôt le voyage planifié. Dans la plupart des cas, les agents de sécurité intérieure donneront leur accord en ligne presque immédiatement en renvoyant la mention « autorisation approuvée ». L'ESTA est payant (15 \$ en 2011). Obligatoire que pour un voyageur sans visa et arrivant sur le territoire U.S. par avion ou mer. Info vol avec escale/transit au CANADA : Si votre vol fait escale au Canada, depuis le 10 novembre 2016, les ressortissants de pays exemptés de l'obligation de visa doivent obtenir une AVE avant de prendre l'avion à destination du Canada. Afin de remplir une demande d'AVE (site : <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave.asp>), vous aurez besoin de votre passeport, d'une carte de crédit et d'une adresse électronique. Une AVE coûte 7 \$ CA et est valide jusqu'à cinq ans. Si le participant ne souscrit pas à l'assurance assistance Axa par notre intermédiaire (à la demande), et ne règle pas l'intégralité de son voyage par carte bancaire « haut de gamme » incluant le rapatriement sanitaire et les frais d'hospitalisation en cas de besoin, il devra s'assurer qu'il est couvert par une assurance personnelle assistance-rapatriement pour la durée du voyage. INFORMATIONS CONDITIONS SANITAIRES ET FORMALITES ENTREES : www.diplomatie.gouv.fr

VOYAGE EN GROUPE EN INDE 2025

12. LOCATION MOTO

La location moto couvre les dommages moto sans franchise (EVIP) et le vol de la moto (hors effets personnels) avec une franchise de 1000 \$, sous réserve que la moto ait été sécurisée avec le matériel préconisé (en cas de crevaison à réparer en garage, le remorquage de la moto est couvert jusqu'à 100 \$ maximum), et inclut une assurance aux tiers complémentaire couvrant jusqu'à 300 mille Dollars (Supplement Liability Insurance), assurez-vous que vous êtes couvert pour les frais d'hospitalisation et le rapatriement sanitaire. Le kilométrage est illimité, les éventuels frais d'abandon sont inclus. Vous devrez verser au loueur une caution de 100 \$ au moment de la prise de moto, munissez-vous d'une carte bancaire, et vérifiez bien l'état de la moto car les éventuelles dégradations constatées sur votre moto vous seront facturées. Conducteurs additionnels possibles à indiquer sur place. Si votre premier choix de moto n'est plus disponible le jour de la prise du véhicule, le loueur pourra vous proposer un modèle similaire sans baisse de tarif. Info EVIP et SLI : Toutes couvertures et assurances de rachat de franchise sont soumises aux termes et conditions précises du contrat de location et n'incluent pas de couverture pour les biens personnels, les blessures et dommages résultant d'une négligence telles que utilisation illégale ou utilisation du véhicule sous l'influence de produits stupéfiants (drogues, alcool...) Un rapport de la Police sera requis en cas de dommages ou vols, mais cela ne libérera pas automatiquement le conducteur de ses responsabilités. Il est aussi recommandé de souscrire à une assurance voyage, assistance-rapatriement et annulation. Veuillez-vous référer au paragraphe 8 sur l'assurance voyage.

13. TARIFS / TAUX DE CHANGE

Les tarifs indiqués dans votre devis/réservation sont ceux effectifs lors de l'impression et peuvent changer à tout moment avant le départ (augmentation du cours du dollar, des taxes aériennes, du coût de l'essence ou des taxes locales ou toute autre hausse non prévue), votre facture sera alors réajustée. Taux de change Dollar /Euro : Nos tarifs sont basés sur le taux de change actuel (date de votre devis), le montant de votre voyage sera ferme et définitif au moment de votre réservation (versement de l'acompte de 40%). Si une variation du taux de change s'est avérée entre la date de votre devis, et le versement de l'acompte, l'écart sera répercuté.

Pilote n°1

Nom..... Prénom.....

Date.....Signature (inscrire « lu et approuvé » et signer) :

Pilote n°2

Nom..... Prénom.....

Date.....Signature (inscrire « lu et approuvé » et signer) :